

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 mai 2010, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers, Claude P. Lemire, Jean Dutil et Peter MacLaurin, formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

92.05.10 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général en retirant le dossier 3.5.1.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|---|---|
| 1 | | Ouverture de la séance à la salle communautaire du
567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 2 | Finances |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 État des activités financières au 30 avril 2010 |
| 3 | 2 | 3 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 3 | 1 Club optimiste Saint-Sauveur : remerciements |
| 3 | 3 | 2 FCMQ : Comité provincial de la sécurité motoneige/quad |
| 3 | 3 | 3 Fonds de l'athlète des Laurentides : soutien financier au fonds de
l'athlète des Laurentides |
| 3 | 3 | 4 Mesures alternatives des vallées du nord : demande au fonds de la
ruralité |
| 3 | 3 | 5 MAMROT : information financière municipale |
| 3 | 3 | 6 Ministère de la sécurité publique : dossier pluies & vents (juil. 09) |
| 3 | 3 | 7 MMQ : bulletin membre |
| 3 | 3 | 8 Tournoi des maires de la vallée : invitation |
| 3 | 3 | 9 J. Labrie : utilisation de couches lavables |
| 3 | 3 | 10 S. Dunbar : Festival Wild roots |
| 3 | 3 | 11 Leucan : défi têtes rasées |
| 3 | 3 | 12 MSSI : réseau d'eau potable |
| 3 | 3 | 13 SOPFEU : Feu causés par les résidants |
| 3 | 3 | 14 J. Vallerand : plainte |
| 3 | 3 | 15 Ministère de la sécurité publique : acc. réception – réclamation dossier
pluies abondantes |

Municipalité de Morin-Heights

3	3	16	MAMROT: guide de planification territoriale
3	3	17	M. Martin: Domaine Beaulieu
3	3	18	Ministère des transports: feux de circulation
3	3	19	D. Lamoureux: collecte des ordures
3	3	20	
3	3		Correspondance envoyée
3	3	A	Assurances Jones – avenant 1
3	3	B	
3	4		Personnel
3	4	1	Comité de négociations
3	5		Résolution
3	5	1	-
3	5	2	Autorisation d'un sondage pour piscine intérieure
3	6		Réglementation
3	6	1	
4			SÉCURITÉ PUBLIQUE
4	1	1	Rapport mensuel du Directeur
4	1	2	
4	2		Personnel
4	2	1	
4	3		Résolution
4	3	1	
4	4		Réglementation
4	4	1	Avis de motion – Règlement 474 qui amende le règlement 264 concernant les feux
4	4	2	Adoption du règlement 470 qui modifie le règlement 330 relatif aux systèmes d'alarme
4	4	3	Adoption du règlement 472 qui amende le règlement 328 concernant la circulation et le stationnement
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2	1	
5	3		Résolution
5	3	1	Contrat – marquage de la chaussée
5	3	2	Contrat – fauchage des accotements
5	3	3	Contrat – fourniture de sel
5	3	4	Contrat – fourniture de sable
5	3	5	Contrat – fourniture de gravier et pierre
5	3	6	Location d'équipement et véhicules –2010
5	3	7	Contrat – Rapiéçage d'asphalte
5	3	8	Contrat déneigement MTQ
5	4		Réglementation
5	4	1	
6			ENVIRONNEMENT
6	1		Rapport mensuel du Directeur
6	1	2	
6	2		Personnel
6	2	1	
6	3		Résolution
6	3	1	Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
6	4		Réglementation
6	4	1	
7			URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7	2		Personnel
7	2	1	Embauche – inspecteur en urbanisme

Municipalité de Morin-Heights

7	3	Résolution
7	3	1 PIIA – 139, Watchorn
7	3	2
7	4	Réglementation
7	4	1 -
7	4	2 -
7	4	3 Avis de motion – Règlement 473 – amendement au règlement 416 – Zonage – création de la zone 45.1
7	4	4 Adoption du projet de règlement 473 – amendement au règlement 416 – Zonage – création de la zone 45.1
8		LOISIRS ET CULTURE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2
8	2	Personnel
8	2	1
8	3	Résolution
8	3	1 Journée du Canada
8	3	2 Les Fleurons du Québec
8	3	3 Soutien pour le pique-nique des aînés
8	3	4 Excursions et activités – camp de jour 2010
8	4	Réglementation
8	4	1
9		Affaires nouvelles
9	1	Subvention - programme de compostage
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

93.05.10 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux de la séance de consultation et de la séance ordinaire du 14 avril 2010 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil adopte les procès-verbaux de l'assemblée de consultation et de la séance ordinaire du 14 avril 2010.

94.05.10 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2010 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 30 avril 2010	
Comptes à payer :	96 544,87 \$
Comptes payés d'avance	206 300,45 \$
Total des achats	302 845,32 \$
Paiements directs bancaires du mois	41 139,33 \$
Total des dépenses	343 984,65 \$
Salaires nets	70 820,48 \$
GRAND TOTAL	<u>414 805,13 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2010

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 avril 2010.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2010. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

95.05.10 COMITÉ DE NÉGOCIATIONS

Considérant que la Convention de travail entre la Municipalité et ses employés col blancs et cols bleus représentés par le SCFP, local 3950 est échue depuis le 31 décembre 2009;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un comité de négociation;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers :

Que ce Conseil nomme Messieurs les conseillers Claude Philippe Lemire, Jean Dutil et le Directeur général, représentant de la municipalité dans le cadre des négociations de la nouvelle convention de travail.

Municipalité de Morin-Heights

96.05.10 AUTORISATION D'UN SONDAGE POUR PISCINE INTÉRIEURE

Considérant que le Conseil désire obtenir l'opinion des citoyens quant à la poursuite du projet de piscine intérieure intermunicipale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil autorise l'administration à procéder à un sondage postal à tous les propriétaires de la municipalité selon les textes annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ce Conseil autorise une dépense de 5 100 \$ en conséquence et affecte la dite somme du surplus non affecté.

Que le Conseil mandate Madame la Conseillère Leigh MacLeod, Monsieur le conseiller Peter MacLaurin et Monsieur Michel Grenier pour ouvrir et compiler les réponses.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'avril et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

A.M. 05.05.10 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 474 QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 264 CONCERNANT LES FEUX

Avis de motion est donné par Madame la Conseillère Leigh MacLeod que le Règlement 474 qui amende le règlement 264 concernant les feux sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

97.05.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 470 QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 330 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le règlement 470 soit adopté comme suit :

Municipalité de Morin-Heights

**RÈGLEMENT 470
QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT 330 RELATIF
AUX SYSTÈMES D'ALARME**

ATTENDU Que le conseil municipal juge nécessaire de modifier le règlement 330 relatif aux systèmes d'alarme;

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Madame la Conseillère Leigh MacLeod à la séance ordinaire tenue le 14 avril 2010 avec dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1 LE PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Remplacement des articles 21 et 26 du règlement 330 ayant trait aux systèmes d'alarmes est remplacé par le suivant :

ARTICLE 21 : La municipalité est autorisée à réclamer de tout utilisateur d'un système d'alarme incendie les frais suivants :

1 ^{er} déplacement :	Note au dossier	
	Personne physique	Personne morale
2 ^e déplacement :	300 \$	400 \$
3 ^e déplacement	400 \$	500 \$

Les frais encourus aux fins de pénétrer dans un immeuble et les frais de cour sont en sus.

ARTICLE 26 : Toute contravention au présent règlement constitue une infraction.

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 30 au cours d'une période de douze mois (12) mois de la première infraction pour cause de défektivité ou de mauvais fonctionnement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

98.05.10 ADOPTION DU RÈGLEMENT 472 QUI AMENDE LE
RÈGLEMENT 328 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le règlement 472 soit adopté comme suit :

RÈGLEMENT 472
QUI AMENDE LE RÈGLEMENT 328 CONCERNANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU Qu'il y a lieu d'amender le règlement 328 afin de réduire la
vitesse autorisée dans les rues des secteurs résidentiels;

ATTENDU Que l'avis de motion a été donné par Madame la Conseillère
Leigh MacLeod lors de la séance ordinaire du 14 avril 2010.

ATTENDU Que ce règlement entrera en vigueur 90 jours après son
adoption à moins qu'il ne fasse l'objet d'un désaveu du Ministère des
Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2: Vitesse
L'annexe 7 auquel fait référence l'article 33 est modifié par
l'annexe « 7 » du présent règlement daté du 7 mai 2010,
laquelle en fait partie intégrante.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,
TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'avril et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

99.05.10 **CONTRAT - MARQUAGE DE LA CHAUSSEE**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le traçage de lignes sur certaines rues de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Les Signalisations R.C. Inc.	Lignes Rive-Sud
LignBec Inc.	Service de lignes blanches Drummond
Signalisation du Nord Enr.	Marquage G.B.
Dura-Lignes Inc.	Entreprise TRA
Marquage Multilignes	Pro-Ligne
Willie Marshall	Signalisation du Nord Enr. (D. Daoust)
Lignco	

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes :

Dura-lignes Inc.	13 206,24 \$
Marquage Multi-Lignes	14 796,56 \$
Lignes Rive-Sud Inc.	16 280,41 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Dura-Lignes Inc. pour le traçage des lignes et pictogrammes sur certaines rues de la municipalité pour un total de 13 206,24 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le bordereau des prix soumis qui sont assujetti à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

100.05.10 **CONTRAT – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

E&T Kirkpatrick	Construction Carruthers
Les Entreprises Nantel Enr.	Les Entreprises Marc Leduc
Excavation Mario Pagé Inc.	Ent. N.Théorêt
Les Entreprises R.G. Gravel Inc.	Fauchage du Nord
Les Excavations Ogilvy	Les gazons verts Enr.

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que la municipalité a reçu une offre de l'entreprise suivante :

Les entreprises N. Théorêt Inc.	3 031,25 \$
Fauchage du Nord	3 256,53 \$
Les entreprises Marc Leduc	3 918,46 \$
Les gazons verts enr.	5 328,87 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme Les entreprises N. Théoret Inc., pour le fauchage des accotements sur le territoire de la municipalité pour un total de 3 031,25 \$, taxes incluses.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le prix unitaire et les conditions du devis.

101.05.10 **CONTRAT – FOURNITURE DE SEL**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sel comme abrasif:

Sel Cargill
Location Jean Miller Inc.
Sifto Canada Inc.
Sel Warwick Inc.
Lafarge North America
Mines Seleine

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes pour la livraison de 700 tonnes métrique:

Sel Warwick Inc.	71 624,00 \$
Sifto Canada Corp.	66 444,00 \$
Sel Cargill	70 413,00 \$
Mines Seleine Inc.	67 745,30 \$
Location Jean Miller	70 910,00 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil octroi au plus bas soumissionnaire, Sifto Canada Corp, le contrat pour la livraison de sel au garage municipal et à la demande, au prix unitaire de 84,10 \$ la tonne métrique pour environ 700 t.m., soit une dépense d'environ 66 444,00 \$, taxes incluses.

Le paiement sera fait selon les prix soumis au bordereau et les quantités réelles et aux conditions du devis.

Municipalité de Morin-Heights

102.05.10 CONTRAT – FOURNITURE DE SABLE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de sable pour l'hiver 2010;

Lafarge North America
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
David Riddell Excavation/Transport
Beauval Sable L.G.
Location Jean Miller
Recyclage Sainte-Adèle

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes :

Les entreprises forestières T&W Seale	63 528,31 \$
Location Jean Miller Inc.	66 050,00 \$
David Riddell Excavation/Transport	69 653,13 \$
Recyclage Sainte-Adèle	64 903,13 \$

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les entreprises forestières T&W Seale Inc. l'ensemble du contrat pour un total de 63 528,31 \$, taxes incluses.

Que le paiement soit fait après une évaluation des quantités et selon le prix unitaire soumis au bordereau des prix.

Que la livraison soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le contrat selon les conditions du devis.

103.05.10 FOURNITURE DE GRAVIER ET PIERRE

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres et a invité les entreprises suivantes à présenter leur soumission pour la fourniture de gravier concassé pour l'année 2010;

Lafarge Canada Inc.
Béton Grilli Inc.
Location Jean Miller Inc.
Beauval Sable L.G.
David Riddell Excavation et transport
Les Entreprises forestières T&W Seale Inc.
Excavation Yvon Talbot Enr.
Recyclage Sainte-Adèle

Considérant que la municipalité a reçu des offres des entreprises suivantes:

Municipalité de Morin-Heights

Lafarge Canada Inc.
David Riddell Excavation/Transport
Location Miller Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le paiement soit fait après une évaluation des quantités et au prix unitaire soumis au bordereau.

Que la livraison, le cas échéant, soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances.

104.05.10 LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES – 2010

Considérant que la municipalité a demandé des prix pour la location à court terme d'équipement et véhicules aux entreprises suivantes:

Excavation Constantineau	Construction Carruthers
Les entreprises R.G. Gravel	Transport P.H. Pagé Inc.
Yan Larivière	David Riddell Excavation et transport
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.	T&W Seale
Construction Stewart	Excavations Mario Pagé Inc.

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant.

Considérant que les entreprises suivantes ont présentés des offres :

David Riddell Excavation et transport
Excavation Constantineau
Les entreprises R.G. Gravel Inc.
E&T Kirkpatrick Excavation Inc.

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le Conseil autorise l'administration à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse tel que montré au procès verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Directeur des travaux publics soit autorisé à faire appel à un autre entrepreneur dans le cas de non disponibilité de l'équipement dans les temps requis.

Municipalité de Morin-Heights

105.05.10 **CONTRAT – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE**

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Asphalte Desjardins Inc.	Sintra Inc.
David Riddell Excavation/Transport	Équipe 4 Saisons
Pavage Ste-Adèle	Asphalte Bélanger Inc.
Pavage des Moulins Inc.	ABC Rive Nord
Pavage Charbonneau	Pavage Jérômien
Pavage 2002 Inc.	Pavage Expert Plus
Les entreprises Guy Desjardins Inc.	

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes avec les prix unitaires avant taxes :

Asphalte Bélanger Inc.	117 825,64 \$
Pavage des Moulins Inc.	174 674,04 \$
Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons inc.	103 384,47 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord Inc.	161 241,94 \$
Pavage Jérômien	169 673,70 \$
Pavage Charbonneau	141 383,89 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Les équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc. pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2010 au prix indiqué au bordereau.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

106.05.10 **ENTENTE AVEC LE MTQ POUR LE DÉNEIGEMENT**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec et l'administration ont convenu d'une entente de principe sur le déneigement des sections des routes 329 et 364 qui traversent la Municipalité qui est annexée à la présente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte les termes de l'entente de principe intervenue avec le Ministère des Transports visant le déneigement des routes 329 et 364 sur une distance physique de 17,577 kilomètres pondérée à 19,123 km au prix de 7 600 \$ le kilomètre pondéré pour un montant total de 145 334,80 \$ pour la saison 2010-2011 renouvelable annuellement pour les deux saisons suivantes.

Que le Maire et de directeur général soient autorisés à signer les documents afférents.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR,
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, les rapports de débit hebdomadaire.

**107.05.10 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G \$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015, l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur David Whissell, député de la circonscription d'Argenteuil.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois d'avril 2010.

108.05.10 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 13 avril, 2010.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2010 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

109.05.10 EMBAUCHE – INSPECTEUR EN URBANISME

Considérant que, suite à la recommandation du comité de sélection, le Conseil a autorisé l'embauche d'un inspecteur en urbanisme selon la résolution du conseil 80.04.10;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil entérine l'embauche en date du 9 mai 2010 de Madame Karen Arredondo à titre d'inspecteur en urbanisme selon les termes du contrat de travail.

110.05.10 PIIA – 139, WATCHORN

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande pour une modification de la façade de l'établissement pour la propriété située au 139, chemin Watchorn, dans la zone 43;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande selon certaines conditions par la résolution 27.04.10;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction pour le bâtiment situé au 139, chemin Watchorn.

A.M. 06.05.10 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 473 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 416 – ZONAGE – CRÉATION DE LA ZONE 45.1

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire que le Règlement 473 qui amende le règlement 416 – zonage – création de la zone 45.1 sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le Directeur général sera dispensé d'en faire lecture.

111.05.10 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 473 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 416 – ZONAGE – CRÉATION DE LA ZONE 45.1

Le Directeur général donne les grandes lignes du règlement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le premier projet de règlement 473 soit adopté comme suit :

Municipalité de Morin-Heights

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 473
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 416 – ZONAGE –
CRÉATION DE LA ZONE 45.1

ATTENDU Que la Municipalité a adopté son règlement de zonage 416, entrée en vigueur le 29 août 2007.

ATTENDU Que la Municipalité a reçu une demande de modification pour la zone 45 ;

ATTENDU Que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil de créer la zone 45.1 en scindant la zone 45 ;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 12 mai 2010 par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture;

ATTENDU Que le premier projet de règlement a été adopté à la séance 12 mai 2010 ;

ATTENDU Qu'une assemblée de consultation a été tenue le

ATTENDU Que le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance

ATTENDU Que ce règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE, QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT:

Article 1. -

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. -

La grille des spécifications publiée à l'annexe 1 du règlement de zonage 416 est modifiée pour créer la zone 45.1 afin d'y autoriser une superficie maximale au sol de 2700 m² pour un bâtiment principal en structure isolé et que les usages autorisés ainsi que les normes d'implantation indiqués à la grille de la nouvelle zone 45.1 soient les mêmes que celles de la zone 45.

Article 3. –

Le plan de zonage numéro 03-Am-111-11 est modifié pour créer la nouvelle zone 45.1 créée par la partition de la zone 45.

Article 4. -

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Morin-Heights

RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois d'avril 2010 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2010 en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

112.05.10 JOURNÉE DU CANADA

Considérant que les activités relatives à la Fête du Canada auront lieu jeudi, le 1^{er} juillet, 2010;

Considérant que l'aide financière de la municipalité est requise pour la tenue de l'événement;

Considérant que les crédits nécessaires à une partie des dépenses sont prévus au budget;

Considérant qu'une partie des activités est commandités par des entreprises de la région;

Considérant le rapport a été déposé par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 28 avril 2010;

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil reconnaît les membres du comité organisateur : Kimberly Thomas, Pierre Charest, Martin Giroux, Julie Cartier, Maryse Émond et Catherine Maillé ainsi que les partenaires, Ski Morin Heights et la Municipalité de Morin-Heights;

Que ce Conseil autorise le Directeur général à signer les contrats et ententes comme suit :

Feux d'artifice : au montant de 6 028 \$;
Service de sécurité, au montant de 1 627 \$;
Moniteurs du camp de jour pour la supervision des jeux d'enfants, au montant de 550 \$.

Que ce Conseil autorise que le personnel des travaux publics du Service de Loisirs et de l'administration assure le support logistique de l'événement.

113.05.10 LES FLEURONS DU QUÉBEC

Considérant que le comité des parcs et sentiers recommande que la municipalité devienne membre de 'Les Fleurons du Québec' afin d'aider à embellir les parcs;

Considérant qu'en devenant membre pour une période de trois ans, la municipalité recevra la visite d'un professionnel qui soumettra une évaluation écrite qui inclura des recommandations pour la municipalité afin d'améliorer les aménagements paysagers.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Madame la Conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil approuve l'abonnement de la municipalité à Les Fleurons du Québec pour les trois prochaines années.

Que ce Conseil autorise le paiement annuel de l'abonnement au montant de \$ 333.

Que l'abonnement annuel soit assumé par le budget annuel d'entretien des parcs.

114.05.10 SOUTIEN POUR LE PIQUE-NIQUE DES AÎNÉS

Considérant la 6ième édition du pique-nique des aînés sera tenu chez Madame Rita O'Donoghue, le 14 août prochain;

Considérant des fonds sont nécessaire afin de tenir cette activité;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget des activités;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à offrir une assistance technique et organisationnelle.

Que ce Conseil approuve le soutien financier au montant de 1 000 \$ ainsi qu'un montant additionnel de 500 \$ du fond de golf du maire.

115.05.10 EXCURSIONS ET ACTIVITÉS – CAMP DE JOUR 2010

Considérant que les excursions du camp de jour sont un élément essentiel du programme d'été;

Considérant que les budgets sont prévus aux opérations du camp;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil autorise le programme des excursions du camp de jour tel que soumis par la Directrice des Loisirs et de la Culture en date du 4 mai 2010 et qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le document soit transmis à l'assureur de la municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

116.05.10 SUBVENTION – PROGRAMME DE COMPOSTAGE

Considérant que l'école de la Vallée et l'école Élémentaire de Morin-Heights mettent sur pied un programme de compostage;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers :

Que ce Conseil octroie les subventions suivantes:

École de la Vallée : 500 \$

École Élémentaire de Morin-Heights : 500 \$

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

117.05.10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Peter MacLaurin
Que cette session soit levée à 21h10.

*J'ai approuvé toutes et chacune
des résolutions contenues à ce
procès-verbal*

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.